

**CONVENTION CADRE DES CENTRES SOCIAUX
2024 - 2027**

**COMPTE RENDU DU COMITE DEPARTEMENTAL DU
16 mai 2025**

Etat	Isabelle EPAILLARD – Préfète à l'égalité des chances Florentine SAVIANE – Chargée de mission cabinet PDEC
CAF	Maley UPRAVAN – Présidente du conseil d'administration Yves FASANARO – Directeur général Margaux DE BIASI – Responsable du secteur ingénierie sociale Alexandre GROS - Conseiller technique Animation de la Vie Sociale Sarah BENATTA - Conseillère technique Animation de la Vie Sociale/Jeunesse
Conseil départemental	Julie ARRIAS – Conseillère départementale chargée des centres sociaux Romain LOPEZ – Chef de service Fatiha BENHAMAHOUM – Chargée de mission des centres sociaux
Marseille	Ahmed HEDDADI - Adjoint au maire chargé du Lien social Walid BEN ALI – Directeur lien social et vie associative Hocine BEN-SAID – Responsable de service
Aix-en-Provence	Christine TROSSERO – Directrice Politique de la Ville Hanène IABRAZZO – Chef de service Politique de la Ville
Arles	Jérôme AUBRY – Directeur général adjoint
Vitrolles	Maryline CZURKA – Adjoint maire solidarité Rémy BARGES – Directeur solidarité
Septèmes-Les-Vallons	Sophie CELTON – Première adjointe
Miramas	Martine ARFI – Elue, Conseillère municipale Mounia NGUYEN - Chargée de mission, cabinet du maie
Port-de-Bouc	Réhila CADI - Conseillère municipale Fabienne SANCHEZ – Cheffe de projet, Politique de la Ville
Métropole	Rehda CALIFANO - Directeur cohésion sociale
CPAM	Said OUMEDDOUR - Sous-directeur Accompagnement en santé et gestion des droits
FAIL 13 Ligue de l'enseignement	Suzanne GUILHEM - Présidente Karim TOUCHE - Délégué général des services
Ifac Provence	Claire GUILLAUD - Déléguée territoriale Bernard SORIANO - Chargé de mission
Léo Lagrange Animation	Elisabeth MAJAN – Directrice
Excusés :	CCO ; Salon-de-Provence ; Martigues ; Istres

INTRODUCTION

Le comité départemental de la convention cadre des centres sociaux est ouvert par Madame la préfète, **Isabelle Epailard** qui remercie les partenaires et souligne les enjeux communs à travers la Convention Cadre des centres sociaux (CCCS) qui représente un pilier de la cohésion sociale. Des points d'attention seront abordés tels que l'ouverture estivale et les actions menées par les centres sociaux. **Mme Epailard** aurait souhaité que les gestionnaires puissent présenter eux-mêmes les actions conduites par les structures afin de leur permettre de les valoriser.

Madame Maley Upravan, présidente du conseil d'administration de la Caf, remercie à son tour les partenaires et rappelle que la CCCS couvre 97% des centres sociaux du département soit près de 155 000 habitants touchés par les centres sociaux. Elle réaffirme une ambition partagée par tous les partenaires à savoir, la garantie de conditions d'intervention durables tout en accompagnant les structures dans leurs évolutions. **Mme Upravan** remercie les différents partenaires institutionnels pour leur implication dans ce processus partenarial et les structures pour les services rendus aux habitants.

Madame Julie Arias, conseillère départementale remercie également les intervenants de chaque institution, qui, depuis le début de cette CCCS s'engagent et collaborent malgré les contraintes des uns et des autres. L'objectif commun de servir les habitants et d'aider les personnes les plus fragiles renforce le souhait de faire perdurer cette CCCS, outil véritablement utile pour les habitants qui pourrait inspirer des territoires voisins.

1. Point sur l'animation de la vie sociale

• Présentation des actions des centres sociaux (Senacs 2024)

M. Gros fait un point global sur le maillage territorial (2ème département le plus doté de France) et une couverture de la CCCS de l'ordre de 97%. Les principales données de la dernière parution de l'observatoire des centres sociaux sont passées en revue, en commençant par les données financières (budget moyen, répartition des structures).

M. Heddadi souligne l'importance de valoriser également les données bâtimentaires qui s'élèvent à 2 millions d'euros, et plus généralement de mettre en valeur les engagements de la commune de Marseille.

Mme Celton interroge sur la prise en compte des charges supplétives, qui elles sont prises en compte.

Mme De Biasi indique que le détail des données à l'échelon communal est envisageable pour permettre aux communes de mieux se situer.

Mme Epailard abonde en ce sens pour une meilleure visibilité de l'engagement des communes.

• Retour sur la journée AVS et Laïcité du 24 avril 2025

Une journée départementale de l'animation de la vie social et la laïcité a été organisée par la Caf 13 au centre social de l'Estaque géré par la ligue de l'enseignement. L'enjeu pour la Caf 13, en plus de l'animation du réseau, demeurerait dans un réel accompagnement du guide national de la laïcité afin de faire vivre ce principe au quotidien dans les structures d'animation de la vie

sociale. Un point d'attention à accompagner a été mis en exergue quant à la participation des professionnels et des bénévoles des centres sociaux aux formations Valeurs de la République. En effet, près de la moitié des participants présents l'après-midi n'y ont pas participé.

Les participants ont pu faire un retour d'expérience, globalement positifs et un questionnaire de satisfaction a été diffusé.

Mme Guilhem rappelle que le principe de laïcité et de liberté doit être entretenu constamment. Cette journée était importante afin d'apprendre et de comprendre des points qui peuvent être mal interprétés. Les professionnels de centres sociaux sont demandeurs de temps de formations. En effet, ce sujet impacte les structures et chacun a sa responsabilité.

Mme Majan, retient que les partenaires institutionnels ont souvent une personne ressource (un référent laïcité) ou des services dédiés à cette thématique, contrairement aux associations qui expriment le besoin en la matière. Les professionnels de centres sociaux peuvent bénéficier de formations mais cela n'est pas toujours suffisant et les employeurs peuvent se sentir seuls.

Mme Epailard questionne sur la possibilité de compiler les données sur la participation des professionnels des centres sociaux à cette formation. La réponse est négative à date, toutefois une prise de contact est effectuée avec le CRPV en ce sens. La priorité pour les professionnels est d'abord la participation aux formations Valeurs de la République.

Dans un autre temps, la mise en place de travaux pour améliorer l'accompagnement des fédérations sur ce sujet est à prévoir, ainsi qu'une promotion renforcée de la formation.

M. Califano indique que les formations sont très intéressantes et répondent à des enjeux sur le territoire notamment un double enjeu de renforcer la laïcité et la prévention des discriminations.

- **Points de situation des instances de la convention cadre**

Mme De Biasi opère un point sur les instances de la CCCS, dont le constat d'une recrudescence est mis en avant. Ce constat alimente les travaux en cours de la CCCS qui vont être présentés par la suite (procédure de recrutement et structures en difficulté). En 2024, les données sur les instances d'accompagnement de la CCCS sont les suivantes :

- 5 cellules opérationnelles
- 27 comités de suivi
- 18 mouvements de directeurs

2. Perspective d'avenants de la CCCS

- **Intégration de la CPAM**

M Oumeddour remercie les partenaires d'accueillir la CPAM dans ce cadre partenarial qu'elle souhaite intégrer. Il souligne que ce processus s'est articulé autour de réunions collectives. L'initiative a été accueillie favorablement avec une réserve sur un risque de surcharge des activités. L'idée est d'intervenir en complément de l'offre de service déjà en place, en s'articulant avec les missions propres des centres sociaux. La teneur de ces engagements est

formulée pour intégrer la CCCS via un avenant.

Les actions sont présentées avec comme point d'attention l'enjeu d'un partenariat souple et simple dans lequel les structures seraient accompagnées selon leur possibilité. Un bilan annuel serait ensuite établi.

Une signature solennelle de cette convention de partenariat est prévue dans les semaines à venir plusieurs partenaires institutionnels y seront conviés.

Mme Epailard souligne l'importance de l'accès à la santé et soulève le questionnement de la prévention en santé, notamment pour les femmes au sein des Quartiers Politique de la Ville (QPV).

M Oumeddour répond que des évènements dans les CS pourront se faire et également en lien avec d'autres partenaires comme Médiation santé en plus de la CPAM. Il est acté que la campagne pour Octobre Rose pourrait faire l'objet d'une valorisation et d'une articulation partenariale spécifique à l'occasion de l'édition 2025.

Mme Majan souligne que de nombreuses initiatives sont conduites par la Ville de Marseille sur Octobre Rose et également la prépondérance de la thématique de la santé mentale ou encore de l'alimentation.

M. Califano souligne qu'avoir la CPAM sur ces questions dans la CCCS est une vraie opportunité. En parallèle, la métropole va financer des actions sur la santé des femmes.

Mme Celton indique que l'alimentation est aussi un sujet central en lien avec la prévention santé, notamment pour les séniors, ainsi que la difficulté d'accéder à des médecins.

M. Heddadi préconise une recherche de coordination des dispositifs entre institutions (bus de la santé, octobre rose pour Marseille) et ainsi faciliter l'exercice des activités des centres sociaux via cette mutualisation.

En ce sens, **M. Fasanaro** mentionne qu'au-delà des centres sociaux c'est l'ensemble des services aux famille qui pourraient s'inscrire dans cette dynamique. Aussi, le Schéma départemental de services aux familles (SDSF) est le meilleur espace pour mutualiser des pratiques entre partenaires, tout en traitant également de l'animation de la vie sociale qui est un axe à part entière du schéma.

Mme Epailard propose une réunion de travail dans le cadre du SDSF d'ici l'été/début septembre pour s'organiser afin de conduire des actions communes sur les différents points soulevés (octobre rose, santé mentale, alimentation). D'ici cette réunion, chaque collectivité pourrait recenser les actions de santé mises en place afin de travailler sur une coordination. Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) pourrait également être associé à cette réunion de travail.

Cette intégration fait consensus auprès des partenaires présents et est validée.

- **Actualisation de l'annexe 3 : Procédure de recrutement de directeur**

Mme Benatta présente les travaux entourant la procédure de recrutement. Depuis le début de

l'année, un groupe de travail associant l'ensemble des partenaires de la CCCS a été mis en place afin d'actualiser l'annexe 3 de la CCCS. Les objectifs étaient de s'assurer, d'une part, de sa bonne mise en œuvre tout en étant conforme à la réglementation nationale et aux enjeux des structures. D'autre part, de veiller à la cohérence avec le droit du travail et les accords de branches (conventions collectives : Alisfa, Eclat).

Les propositions de modifications et d'ajouts sont de deux ordres :

Droit du travail :

- Le reclassement est obligatoire et octroie la priorité au salarié concerné.
- Application de la procédure de recrutement en cas de mobilité interne

Cadre partenarial :

- Définition d'une durée d'alerte et de remplacement ainsi que la création d'une note de cadrage.
- Un allègement du tri des CV et du renforcement de la préparation des entretiens
- Lors des jurys, limiter la représentation à une personne pour les partenaires financeurs qui sont l'Etat, le Conseil Départemental, les communes et la Caf.
- Mise à jour technique des « modalités complémentaires »

Ce point fait consensus auprès des partenaires.

Mme De Biasi indique qu'un avenant avec effet rétroactif au 1er janvier 2025 va être adressé. Chaque signataire de la CCCS devra prévoir un enrôlement dans les instances décisionnaires d'ici la fin d'année 2025 et transmettre à la Caf.

3. Point sur les travaux en cours de la CCCS

- **Bilan et perspectives groupe de travail des structures en difficulté**

M. Gros présente les travaux du second groupe de travail qui a été mis en place par la Caf13 sur les structures en difficulté en co pilotage avec l'Union des Centres Sociaux.

Les objectifs sont de formaliser des mesures de contrôle interne et un processus de veille dans le cadre du Schéma départemental de services aux familles (SDSF) à la suite de difficultés rencontrées par les structures. Ces objectifs poursuivent la démarche initiée en 2023 qui avait conduit à la formalisation d'une grille d'auto-détections des difficultés annexées à la CCCS 2024-2027 qui a pour ambition d'être améliorée avec un système de pondération. Un autre outil est en cours de formalisation, il s'agit d'une fiche repère de bonnes pratiques en contrôle interne et de gestion.

A termes, le comité départemental sera amené à se positionner sur ces différents outils et leur caractère "obligatoire".

Mme Celton, fait part d'une alerte à la suite du comité de suivi du CS La Gavotte Peyret sur les baisses des financements des emplois aidés. Ce point concerne d'autres centres sociaux, cela risque de mettre en difficulté les structures donc c'est un sujet qui mérite d'être abordé car il semble préoccupant.

Mme Epailard souligne avoir conscience de cette difficulté qui s'explique par un contexte budgétaire national. Le préfet de région a été moteur sur de nombreux sujets dont celui des négociations en faveur des emplois bien qu'il doive faire face à des contraintes nationales.

Il ne faut pas hésiter à faire remonter à l'Etat et la Caf des points de vigilance ou de difficulté.

- **Rappel des engagements des institutions sur la simplification administrative**

M Gros rappelle les avancées en termes de simplification administrative qui ont conduit à l'intégration des projets jeunesse dans les projets sociaux ainsi que l'alignement des durées des PS Jeunes et AGC/ACF dans un souci de cohérence.

Également, l'utilisation de la plateforme Démarches simplifiées, pour le dépôt des demandes de subvention de fonctionnement CCCS, constitue un facteur de simplification.

Dans ce sens, l'état a également abordé ses avancées notamment à travers les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) alignées sur les durées d'agrément CAF pour les actions jeunesses et familles. Ceux sont par ailleurs les seules CPO établies sur une durée de 4 ans de toute la programmation du contrat de ville. Aussi, l'utilisation de la plateforme unique d'instruction, Dauphin qui a permis l'instruction de 320 dossiers sans démultiplier les dépôts de dossiers.

Mme Majan regrette que tous les partenaires institutionnels n'aient pas pu s'aligner sur la plateforme unique de dépôt des dossiers politique de la Ville, notamment le Conseil Départemental et l'utilisation complexe du logiciel.

Mme Arias explique que l'impossibilité actuelle de changer de logiciel est due à des raisons budgétaires car cela nécessite de reprendre de façon complexe le process avant d'arriver à cette évolution. Néanmoins, c'est un sujet sur lequel Conseil Départemental s'efforce d'avancer et de trouver des solutions afin de simplifier les demandes dans un objectif de faire gagner de l'énergie à toutes et tous.

M. Lopez indique qu'il s'agit de deux logiciels différents pour le contrat de ville, ce changement représente un budget très conséquent pour 300 dossiers. Malgré cette contrainte, le Conseil Départemental essaie de travailler sur des alternatives notamment de pouvoir déposer un seul dossier et non trois sur les financements structurants des centres sociaux (AGC, familles, jeunesse) qui sont fléchés sur des enveloppes distinctes à l'heure actuelle en utilisant uniquement la plateforme Dauphin.

Mme Majan suggère que cette saisie sur plusieurs plateformes pourrait aussi être à la charge de l'institution et non des équipements sociaux.

M. Touche souligne des avancées significatives de la part des différentes institutions, néanmoins des progrès restent à faire. Également, faire vivre ce groupe de travail serait une plus-value à l'aune de l'IA.

M. Califano évoque le coût important que l'acquisition du logiciel permettant l'instruction unique sur Dauphin a représenté.

Un point important existant mais peu exploité est la possibilité de faire appel à des fonds européen, la question sur l'accompagnement des centres sociaux en QPV dans ces demandes afin d'accroître l'enveloppe mobilisée. En 2024, cela a permis de capter 1,5M€ et l'objectif pour l'année prochaine est fixé à 2M€.

M. Ben Ali affirme que la ville de Marseille est plutôt "à l'aise" avec ce sujet dans la mesure où elle ne demande pas de dossier supplémentaire pour les financements liés à la CCCS et cela est à élargi à l'ouverture estivale cette année. Le connecteur pour la Politique de la Ville a été

financé intégralement par la Ville de Marseille. Il considère qu'il s'agit de progrès immense sur le sujet.

Mme Epailard constate que nous sommes tous dans une démarche vertueuse et note le point d'attention du Conseil Départemental. Il est proposé de maintenir et alimenter le groupe de travail de la simplification administrative au besoin.

4. Ouverture estivale des centres sociaux

- **Bilan 2024 et renouvellement de l'appel à projet 2025.**

Mme Saviane présente un bilan 2024 qualitatif et quantitatif de l'appel à projets avec notamment l'élaboration d'une trame de bilan plus détaillé cette année. En 2024, 53 dossiers dont 44 en QPV ont été déposés pour une demande totale de 670K€ et une enveloppe finale de 542K€. Le point a été fait sur le renouvellement de l'appel à projets 2025 qui présente un taux de réponse supérieur à celui de l'année dernière. 62 dossiers ont été déposés dont 45 sur la Ville de Marseille (cette donnée a été mise à jour à posteriori du Codep à la suite de nouveaux projets reçus) contre 53 en 2024 soit une augmentation de 17%. Quelques activités phares ont été présentées : cinéma plein air, sorties familles, pied d'immeuble en fin de journée, fête de quartier Sainte Marthe... Elle signale par ailleurs que les mécanismes de coordinations territoriales ou d'adaptation des horaires sont particulièrement valorisés dans l'instruction qui s'est déroulée la semaine précédant le CODEP. L'objectif est de passer au plus vite les conclusions de l'instruction au sein des différentes instances délibérantes.

Mme Trossero excuse Mme Trividic, met en avant le fait de réaliser une analyse des ouvertures de CS en été afin d'avoir une vision globale et non seulement à travers l'appel à projets ouverture estivale. Également, il est apprécié d'avoir le retour de ce qui a été fait afin d'avoir une vision de ce qui est fait dans d'autres communes.

Mme Celton indique que le centre social de Septèmes-Les-Vallons n'avait pas répondu à l'appel à projet l'année dernière et par suite d'une discussion avec l'Etat cette année, le centre social a pu travailler un projet et le déposer.

M. Touche rappelle que les centres sociaux savent s'adapter en particulier pour les horaires d'ouverture proposées notamment en soirée pour pallier les chaleurs des journées. Il signale un point d'attention sur la plus-value d'une diffusion plus tôt de l'appel à projet et la notification trop tardive pour des réservations ou des recrutements d'animateurs par exemple.

Mme Epailard rejoint ce point d'attention qui avait été envisagé et annonce que pour l'appel à projet 2026, il sera diffusé en fin d'année 2025 ou début d'année 2026. Pour cette année, elle demande qu'il y ait une vigilance sur la couverture des QPV lors de l'instruction partenariale. Également, être attentif à la coordination des centres sociaux qui sont concernés et vérifier qu'il n'y ait pas de territoires non couverts. De plus, pouvoir d'ici la fin du mois de mai, informer les structures sur les décisions de l'instruction partenariale sous réserve de validation des différentes instances compétentes des partenaires financeurs.

M. Ben Said apporte une précision concernant la ville de Marseille. Lors des années précédentes, un seul des co financeurs apparaissait sur chaque projet. Cette année, la ville de Marseille souhaiterait être visible sur l'ensemble des dossiers marseillais. Il est rappelé qu'il

n'est pas demandé aux structures de déposer des dossiers, cela pour s'inscrire dans la continuité du travail de simplification administrative.

M. Califano indique que la métropole ne participe pas au financement de l'appel à projet de l'ouverture estivale mais intervient sur l'appel à projet Quartiers d'été donc il y aurait un enjeu de se coordonner.

En conclusion, **Mme Epailard**, reprecise qu'une programmation est à mettre en place afin de voir les territoires non couverts, les identifier à travers une cartographie fine et au besoin mobiliser les communes.

Aussi, informer les centres sociaux des résultats de l'instruction technique validé au plus tôt. Les instances délibératives de chaque partenaire auront lieu entre juin et septembre. Pour l'Etat, cela pourra se faire fin mai, pour la Caf, en juillet, pour le Conseil départemental en septembre, pour la ville de Septèmes-Les-Vallons, en juillet. Les délibérations des autres communes ne sont pas encore connues.

Mme Saviane propose d'informer au plus tôt les centres de l'instruction technique, sous réserve de la validation des instances délibérantes.

Mme Arfi, indique que les centres sociaux de Miramas ne répondent pas à l'appel à projet car ils ont reçu l'information trop tardivement et n'ont pas pu s'organiser pour les dépôts de dossiers mais une coordination est mise en place entre les trois centres sociaux avec également de nombreuses actions portées par la commune elle-même.

Mme Epailard clôture l'instance.

La séance est levée.
